

La loi sur l'accueil des enfants cause le désarroi des parents

CASSE-TÊTE

Plusieurs communes du Nord vaudois refusent d'adhérer à un réseau d'accueil. Résultat: certains parents ne savent plus où placer leurs enfants.

ABDOULAYE PENDA NDIAYE

Faire garder son enfant était déjà difficile. Pour les jeunes parents dont la commune n'appartient pas à un réseau pour l'accueil de jour, c'est dorénavant devenu un casse-tête insoluble. Découlant de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont le but est notamment de mettre en place, sur tout le canton, une offre qualitative et quantitative de structures d'accueil, ces réseaux ont pourtant de la peine à se déployer. Le oui de Grandson, de Montagny, de Fontaines et d'Onnens au réseau de Grandson – censé englober 21 communes – a eu pour écho le non de Bonvillars et de Grandevent, et le ni oui ni non de Fiez, dont l'option est d'observer l'évolution de la situation avant de se prononcer l'année prochaine.

«Dans le brouillard»

Pour beaucoup de familles, la non-adhésion des communes est source d'inquiétude, de frustration et de désarroi. Certains parents, comme Olinda, vivent un véritable casse-tête. Un déménagement est prévu au printemps d'Onnens à Fiez, où la famille vient d'acheter une maison. «Je



INQUIÉTUDE Les réseaux qui découlent de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ont été froidement reçus par certaines communes. Mais, par leur non-adhésion, celles-ci pénalisent leurs propres habitants.

suis dans le brouillard total», se plaint cette jeune femme, qui travaille dans l'administration. «Notre garçon de 14 mois est dans une crèche à Yverdon, où il ne sera plus accepté à partir de l'été 2009, car nous sommes hors-réseau. Et pour cela, on paie un prix majoré. C'est quoi cette loi qui décide où les familles doivent placer leurs enfants?» L'incompréhension prédomine aussi auprès de cette psychothérapeute de Fiez, maman d'une fille de 8 ans. «Si nous n'étions pas propriétaires, nous aurions

déménagé. Comment la commune a pu dire non au réseau sans consulter la population?» «Si nous n'avons pas adhéré au réseau de Grandson, c'est parce que, défend le syndic Daniel Taillefert, nous n'avons reçu aucune garantie que les enfants du village auraient une place à la garderie de Grandson.» L'autre raison invoquée est qu'une participation au réseau aurait valu à Fiez (392 habitants) une nouvelle hausse du taux d'imposition – qui vient de passer de 57 à 62 points.

N'empêche, à l'heure de la mobilité, où de plus en plus de personnes travaillant en milieu urbain vont habiter à la campagne, Rachel Berney, de Valeyres-sous-Montagny, déplore la rigidité de l'Etat et des communes. «Je travaille à Lausanne et mon enfant va à Yverdon, dans une garderie pour laquelle j'ai eu un coup de cœur alors que j'étais enceinte de trois mois. Avec cette loi, soit je change de garderie, soit il faudra payer 140 francs par jour au lieu de 85.» Une employée de commerce habitant

Champvent se dit désemparée. «Pour mon gamin de 3 ans, c'est déjà dur de subir la séparation de ses parents et, maintenant, les décideurs veulent qu'il quitte une garderie où il se sent bien...»

«Je ne sais pas sur quel pied danser»

Plus cocasse encore est la situation de cette physiothérapeute qui, avant la décision de Fiez concernant l'adhésion au réseau grandsonnois, avait anticipé en réservant une place dans une crèche à Grandson, et une autre à Yverdon, pour sa fille de huit mois. Elle pensait mettre tous les atouts de son côté. La voilà dans l'embarras. «Les deux garderies me demandent de me déterminer. Ma fille doit commencer en janvier et je ne sais pas sur quel pied danser.» Les problèmes liés aux structures d'accueil incitent même certains parents à renoncer à faire de nouveaux enfants. Confirmation avec cette professeure de Bonvillars, maman de jumeaux de 2 ans: «Nous rêvons d'un troisième enfant, mais dans ce contexte, ce serait suicidaire.»

La colère gronde aussi chez les femmes au foyer. C'est par exemple le cas de cette ménagère, qui confie son enfant à une garderie d'Yverdon, une fois par semaine. Juste pour souffler un peu et sociabiliser son garçon de 4 ans. Etant hors réseau, elle ne pourra plus s'offrir ce «luxe» à l'avenir. Ce qui lui inspire un seul mot: «Lamentable.» ■

» A lire lundi

YVERDON-LES-BAINS Le point sur le projet de Centre national de ski nautique et de wakeboard aux portes de la ville. Retiré de l'ordre du jour du Conseil communal de jeudi, le dossier suscite déjà un important débat.

ÉLECTIONS Suscévaz élira demain son nouveau syndic, tandis que Cheseaux-Noréaz choisira deux nouveaux municipaux. Résultats lundi.

INFOS EXPRESS

Important projet immobilier

GIEZ Dix-neuf lots d'habitation au Clos Damon, destinés à l'habitat groupé, ont été mis à l'enquête vendredi. Les futurs logements pourraient signifier une augmentation de 60 à 80 habitants pour la commune, qui compte actuellement 370 âmes. S. F.

Soins à domicile

BROYE Les CMS d'Avenches, Moudon et de Payerne ont distribué 59 000 repas à domicile l'an dernier. Le but: apporter un soutien aux personnes qui ne nécessitent pas encore de placement en EMS ou en hôpital. Les 249 collaborateurs des trois CMS, réunis sous l'égide de l'Association broyarde pour la promotion de la santé (ABSMAD), proposent notamment aide et soins médicaux, repas chauds livrés par des bénévoles et veillées. S. B.

Les cygnes noirs sont rentrés chez eux

LAC DE NEUCHÂTEL Le canton n'aura pas besoin d'intervenir. Les quatre cygnes noirs qui s'étaient installés sur le lac de Neuchâtel à la mi-octobre sont retournés tout seuls d'où ils venaient, sur les bords du lac de Thoune. Espèce exotique originaire d'Australie, ces palmipèdes sont nés dans un élevage bernois qu'ils ont retrouvé mardi, selon leur propriétaire. Le site ornitho.ch ne fait effectivement plus mention de leur présence dans la région depuis lundi. F. RA.

Ski et patinoire

JURA VAUDOIS Aux Rasses, les téléskis Ecole, Rasses I et Rasses III fonctionnent. Le téléski et le télébob de Mauborget également. A noter que la patinoire naturelle de L'Auberson est ouverte. M. N.

150 km de pistes pour les fondeurs

JURA VAUDOIS Sur le balcon du Jura, 75 km de pistes de ski de fond sont tracés, en style classique et skating: 50 km sur le parcours Les Rasses-Les Cluds-La Caravane-Les Rochats-La Ronde Noire, et 25 km dans le secteur de L'Auberson. Du côté de la Vallée, plusieurs parcours sont praticables: 5 km au Marchairuz, 12 km aux Charbonnières, 20 km depuis la Thomassette et 5 km entre L'Abbaye et Les Bioux. Depuis le Mollendruz: boucle de 9 km tracée en skating et 12 km en deux styles. M. N.

Dialogue transfrontalier renoué au sein de la Conférence transjurassienne

BESANÇON (F)

Des représentants des cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura ont rencontré mardi dernier les délégués du Conseil régional et de la Préfecture de Franche-Comté.

«Après plusieurs années de mise en veilleuse, nous avons renoué le dialogue au sein de la Conférence transjurassienne», se réjouit Pascal Broulis, un des trois coprésidents de cette instance transfrontalière. «Cela nous permet de mettre les problèmes sur la table, de

chercher ensemble des solutions et de dégager des synergies dans divers domaines d'activités», poursuit le président du Conseil d'Etat vaudois.

Que l'on naisse sur sol suisse ou français, la montagne taille en effet les gens dans le même bois, et les politiciens des deux côtés de la frontière en sont bien conscients.

Une action en cinq axes

Mardi à Besançon (F), l'assemblée a décidé d'agir sur cinq axes: la formation, le développement économique, les transports, l'emploi et le développement touristique.

Au niveau des transports, la Conférence transjurassienne souhaite mettre en place un schéma de mobilité qui tienne compte de tous les moyens de locomotion, du TGV à la bicyclette.

«Le renforcement des collaborations entre les services de l'emploi suisse et français est important en vue des votations sur les bilatérales», souligne également Pascal Broulis.

Les projets seront financés par des fonds «Inter reg» alimentés par l'Union européenne, la Confédération et les quatre cantons suisses.

P. B.

Accepté, le règlement communal sera peut-être retiré dans quelques jours

PAYERNE

Avec son nouveau règlement, le Conseil pourra s'immiscer davantage sur le terrain de la Municipalité. L'exécutif ne sait pas encore s'il va l'accepter.

Aprement débattu, amendé de toute part, le nouveau règlement du Conseil communal de Payerne a donné lieu à de belles passes d'armes, jeudi dernier. Avec, en toile de fond, le manque de confiance de l'organe délibérant en sa Municipalité, le document a été adopté. Mais l'exécutif se donne sept jours pour décider s'il adhère aux conclusions amendées ou s'il va retirer son projet de nouveau règlement. Cette mesure est légale, mais exceptionnelle.

Deux nouveautés ont surtout fait tiquer l'exécutif. La première autoriserait le Conseil (plus précisément la commission chargée d'un préavis) à désigner un ou des experts indépendants, sans passer par la Municipalité. Avis de droit à la main, cette dernière considère la démarche comme «incompatible avec le droit des communes et la séparation des pouvoirs».

Avis contradictoire

Les auteurs de cette proposition ne sont pas d'accord. Pour eux, les conclusions de l'avis de droit délivré par le Service des communes et des relations institutionnelles sont plutôt contradictoires, et permettraient le recours à des experts dans certains cas. On nage en pleine argutie juridique.

Seconde proposition inconcevable pour l'exécutif: autoriser des conseillers communaux à auditionner un membre de l'administration communale, sans la présence du municipal concerné, son supérieur hiérarchique.

«Inadmissible! plaide le municipal François Leuthold. Cela placerait l'employé en porte-à-faux. Il est tenu à une certaine loyauté envers son employeur et au secret de fonction. De plus, cela ne serait pas conforme avec notre règlement, qui autorise le municipal à assister en tous temps aux travaux de la commission.»

Acceptable? Légal? La Municipalité a moins de sept jours pour entériner le règlement remanié par son Conseil.

C. A.

Légumes à l'abonnement

YVERDON-LES-BAINS

Les gourmands peuvent s'inscrire dès maintenant à un service de livraison hebdomadaire de paniers de légumes régionaux.

De la verdure bio, fraîche, locale, variée et livrée sans passer par la case marché ou grandes surfaces; la perspective est alléchante et se concrétise dès ce printemps à Yverdon. Sur l'impulsion de la ville, une structure d'agriculture contractuelle de proximité verra officiellement le jour le 13 janvier, date de son assemblée générale. Dès aujourd'hui, les Yverdonnois peuvent réserver leur abonnement.

Le principe est simple: le consommateur passe un contrat sans intermédiaire avec un producteur local, lequel lui livre un panier de légumes frais chaque semaine à un endroit donné. Chaque panier – en réalité des cabas en papiers – sera composé de sept légumes et d'herbes aromatiques, le tout variant au fil des saisons. Exclusivement an-

nuel, l'abonnement garantit 45 livraisons. Le petit panier (pour deux personnes) coûtera environ 23 francs et le grand (pour quatre personnes) 35 francs. En option, le client pourra aussi recevoir une fois par mois un produit de garde, comme de l'huile de colza ou des pommes de terre.

Premiers paniers en avril

«On table sur 75 paniers pour commencer», explique la déléguée à l'Agenda 21 Marie Kolb. Les premières livraisons sont prévues pour avril, et c'est la ferme du Chat noir, à Mur, qui produira les salades, les tomates ou les choux qui garniront les paniers. Isabelle Welker, membre du comité de la future association, se réjouit de l'initiative: «Ça fait longtemps que je cherchais quelque chose comme ça à Yverdon. Ça permet de soutenir les petits producteurs et de bien manger.»

MARIE NICOLLIER

Commande d'abonnements: marie.kolb@yverdon-les-bains.ch.



Pascale Cornuz récolte de la doucette au Chat noir, à Mur. C'est cette ferme qui fournira les paniers de légumes aux abonnés.